

Les généreux exemples de Québec et de Montréal doivent encourager les commissions scolaires des petites villes et des campagnes à entrer résolument dans la voie du progrès.

Toutes les classes de la société, depuis quelques années, ont vu leurs revenus s'élever en proportion de la hausse du coût de la vie. Seuls, les éducateurs, ceux à qui l'on confie la formation de l'enfance et de la jeunesse ; ceux sur qui repose la lourde tâche de préparer l'avenir du pays, se voient refuser un traitement juste et raisonnable.

Mais nous avons confiance que le noble exemple donné par plusieurs commissions scolaires portera ses fruits, que les engagements des maîtres et des maîtresses pour 1920-21 seront marqués au coin de la justice et de la générosité. Et cette justice, et cette générosité doivent s'étendre aux congréganistes comme aux laïques. Les Sœurs et les Frères enseignants, comme les instituteurs laïques, sont soumis à l'élévation du coût de la vie. Ils doivent, en plus, soutenir des noviciats et des maisons de retraite pour les maîtres invalides ou hors d'âge, et cela exclusivement à même leurs modiques ressources.

Les commissions scolaires doivent donc envelopper d'une commune sympathie et les laïques et les congréganistes qui se dévouent à l'œuvre de l'éducation.

C.-J. MAGNAN.

LES RÉCOMPENSES ET LES PUNITIONS A SAINT-CYR

Mme de Maintenon ne nous dit point quelles étaient, à Saint-Cyr, les formes des récompenses. Nous voyons seulement dans ses lettres qu'on y donnait des prix, et qu'elle s'en occupait comme de tout le reste ; nous y voyons aussi qu'une bonne parole venant d'elle était reçue comme un des plus grands témoignages de satisfaction. Au contraire, elle s'entend beaucoup sur ce qui touche les réprimandes et les corrections. Elle n'aimait ni le fouet, ni les punitions violentes ; bien qu'elle n'en défendît pas absolument l'usage, c'est la conscience qu'elle visait.

Même sous cette forme intelligente, elle redoutait et prévenait les excès. Ses indications à cet égard sont dignes de remarque. Les punitions, pour être utiles, ne doivent être ni multipliées, ni infligées sur le coup ; il importe d'y bien considérer les circonstances, la disposition du moment, le fond du caractère ; il y a des jours malheureux, où la maîtresse n'est pas préparée à punir, car il y faut de la réflexion ; où l'enfant n'est pas préparé à recevoir la punition, car il faut le sentiment de la faute. Il est indispensable de savoir attendre et compter avec le temps, et il ne suffit pas d'être juste, il faut être bon.

Patience, vigilance, douceur, Mme de Maintenon voudrait faire graver ces trois mots sur les portes de toutes les cellules. Elle croyait